



## Remboursement frais d'inscription formation

Par **lala21**, le **01/07/2016** à **20:06**

Bonjour ! Je suis étudiante et je prépare les concours administratifs qui se déroulent à la fin de l'été. Dans l'optique des concours et afin de parfaire mes connaissances en théorie économique, je me suis inscrite en mars à une "summer school" dans une école d'économie à Paris. Elle dure une semaine au mois de juillet. Quelques brochures présentant rapidement l'intitulé des cours/chapitres étaient disponibles sur leur site. Avant de postuler, j'ai posé quelques questions à l'école par mail pour savoir si j'étais éligible à la formation et si mon cursus était compatible avec les enseignements qui allaient être délivrés.

Pour postuler, j'ai dû fournir mes coordonnées, mon CV et des lettres de recommandation sur une plateforme en ligne. Quelques semaines plus tard, je reçois un mail me confirmant que mon dossier avait été accepté et que je pouvais suivre la formation cet été. Aucun contrat n'a été signé. J'ai dû procéder au paiement par chèque (3 chèques de 400 euros, pour un montant de 1200 euros au total) immédiatement après la décision d'admission. Sur leur site, il est mentionné que la politique de remboursement en cas de désistement est : un remboursement de 80% en cas de désistement avant le 1er mai, un remboursement de 50% en cas de désistement avant le 1er juin, et pas de remboursement possible en cas de désistement après le 1er juin.

Je n'ai plus eu de nouvelles de l'école jusqu'à cette semaine (fin juin), soit quelques jours avant le début de la formation. La responsable administrative m'a transmis l'adresse de la formation et un lien internet vers une plateforme où ont été postés les supports de cours (slides).

Or, il s'avère que le contenu précis de la formation ne correspond pas du tout à mes attentes. En regardant les slides des cours de la semaine, j'ai vu que c'était de l'économie appliquée qui allait être enseignée (impliquant calculs et équations qui sont loin de m'être familiers, car j'ai un cursus de sciences politiques).

Je leur ai dit que je ne souhaitais plus suivre la formation car ça allait me faire perdre du temps pour mes révisions de concours, mais ils refusent de me rembourser et m'invitent à venir assister aux premiers cours pour voir si ça me convient ou non. Ils ont déjà encaissé 2 de mes chèques, reste le troisième. J'ai essayé de faire opposition mais ma banque a refusé car l'opposition n'est possible que dans des cas restreints (vol de chéquier...). Je ne sais pas si je dois assister aux premiers cours ou si cela se retournera contre moi. J'ai essayé de les joindre par tous les moyens aujourd'hui mais ils ont évité mes appels. Maintenant c'est le weekend et ils ne seront plus joignables jusqu'au début de la formation. Que dois-je faire ?